

Enfin un APPB !

Après plus de vingt de mobilisation des associations protectrices de l'Environnement, et du travail de la municipalité depuis 2008, l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) pour les carrières des Lourdines et les côteaux de Chaussac a été signé pendant l'été par la Préfète de la Vienne. C'est une victoire importante et l'aboutissement d'un travail conjoint mené par l'ensemble des acteurs en faveur de la protection de cet espace naturel particulièrement dégradé. Parce que les menaces pèsent fortement sur ces sites, l'APPB est l'outil réglementaire efficace pour protéger ce patrimoine naturel qui recèle des trésors méconnus en faune et en flore.

l'Environnement

Anne Montañola  
Adjointe à

Migné-Auxances